# Registre des Délibérations du Conseil Municipal

## DE LA VILLE DE BEGLES

\_\_\_\_\_

# **SÉANCE DU 6 DECEMBRE 2022**

\_\_\_\_

DÉLIBÉRATION N°09

**OBJET: AUTRES DOMAINES DE COMPETENCES DES COMMUNES** 

PRÉSENTATION DU PLAN D'ACTIONS DEDIÉ AU QUARTIER DES

TERRES NEUVES

L'an deux mille vingt-deux le 6 décembre, le Conseil Municipal de la Ville de Bègles s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances à la Mairie sous la présidence de Monsieur Clément ROSSIGNOL PUECH, Maire de Bègles, en suite de la convocation adressée le 30 novembre 2022.

Etaient présents: M. Clément ROSSIGNOL PUECH, Mme Edwige LUCBERNET, M. Marc CHAUVET, Mme Nadia BENJELLOUN-MACALLI, M. Vincent BOIVINET, Mme Amélie COHEN-LANGLAIS, Mme Fabienne CABRERA, M. Pierre OUALLET, Mme Christelle BAUDRAIS, M. Aurélien DESBATS, Mme Catherine CAMI, M. Xavier-Marie FEDOU, M. Jacques RAYNAUD, Mme Isabelle TARIS, M. Benoît D'ANCONA, M. Pascal LABADIE, Mme Sylvaine PANABIERE, M. Guénolé JAN, Mme Marie-Laure PIROTH, Mme Typhaine CORNACCHIARI, Mme Laure DESVALOIS, M. Nabil ENNAJHI, Mme Laetitia VASSEUR, M. Idriss BENKHELOUF, M. Christian BAGATE, M. Mohammed MICHRAFY, M. Alexandre DIAS, Mme Isabelle TEURLAY NICOT, M. Christophe THOMAS, Mme Seynabou GUEYE.

#### S'étaient fait excuser et avaient donné délégation :

M. Olivier GOUDICHAUD donne procuration à M. Aurélien DESBATS Mme Bénédicte JAMET-DIEZ donne procuration à Mme Edwige LUCBERNET Mme Sadia HADJ ABDELKADER donne procuration à Mme Catherine CAMI M. Florian DARCOS donne procuration à Madame Marie-Laure PIROTH Mme Fabienne DA COSTA donne procuration à M. Christian BAGATE

Secrétaire de la séance : Mme Edwige LUCBERNET

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213300395-20221206-SGCM20221208-09-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/12/2022 Affichage : 08/12/2022

#### Monsieur Pascal LABADIE expose:

Le quartier des Terres Neuves, limitrophe de Bordeaux, est touché depuis plusieurs années par des problématiques de délinquance et par un sentiment d'insécurité des habitants de plus en plus prégnant. L'opération de renouvellement urbain fait évoluer ce quartier marqué initialement par l'habitat social et la présence de grandes emprises fonctionnelles vers un territoire de mixité sociale, fonctionnelle et morphologique. L'arrivée de nouveaux habitants et d'un pôle d'activités fait émerger de nouvelles attentes/ besoins et nécessite de penser de nouveaux usages.

Pour répondre à ces enjeux, la ville de Bègles a souhaité structurer un plan d'actions dédié au quartier afin de renforcer son action publique, garantir la tranquillité publique et préserver la mixité sociale.

La ville a fait est accompagnée, dans cette démarche, par le Forum Français de la Sécurité Urbaine (FFSU) qui est une association de collectivités territoriales (81 collectivités membres en 2021), spécialisée sur les questions de sécurité.

La réalisation d'un diagnostic local de sécurité a permis de préfigurer le plan d'actions partenarial. Il s'agissait de mesurer le sentiment d'insécurité, d'analyser les forces/faiblesses et ressources du territoire en s'appuyant sur une démarche participative des acteurs locaux (institutions, associations, tissu économique, habitants) pour que le diagnostic soit partagé.

Dans un objectif de co-construction du plan d'actions, un séminaire partenarial a été organisé ainsi que deux temps de rencontre avec un groupe d'habitants. Il s'agissait de définir ensemble les priorités, de leur permettre de formuler des pistes d'actions et de les inviter à réfléchir à leur place au sein du plan d'actions (en mobilisant leurs ressources).

Le plan d'actions des Terres Neuves est issu de l'ensemble ce travail partenarial. La stratégie se décline en 5 axes stratégiques et en 15 fiches actions assorties d'indicateurs d'évaluation :

- Favoriser la cohésion sociale et prévenir la polarisation.
- Préserver la tranquillité publique pour un cadre de vie apaisé,
- Lutter contre les trafics de stupéfiants et réduire les risques liés aux drogues,
- Agir en direction des jeunes en rupture,
- Aller vers les personnes les plus vulnérables pour mieux les protéger.

Chaque fiche action a fait l'objet d'un échange bilatéral et approfondi avec les pilotes ou co-pilotes porteurs d'une fiche action pour définir un plan d'actions le plus cohérent et réaliste possible. Les pistes d'actions et orientations proposées reposent sur un équilibre entre prévention, sanction et cohésion sociale.

Les signataires et partenaires du plan d'actions s'engagent à concentrer leurs efforts autours de 7 fiches actions prioritaires qui seront mises en œuvre dans les six premiers mois :

- Soutenir la cohésion sociale et les liens entre habitants
- Améliorer la propreté pour limiter le sentiment d'insécurité
- Lutter contre les stationnements anarchiques
- Prévenir et sanctionner les rodéos urbains

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213300395-20221206-SGCM20221208-09-DE

- Lutter contre le trafic de stupéfiant
- Favoriser l'interconnaissance des acteurs pour mieux coordonner les prises en charge des jeunes en rupture (-> à l'échelle communale)
- Lutter contre les violences faites aux femmes (-> à l'échelle communale).

Le plan d'actions a été officiellement validé par ses signataires lors du CLSPD restreint du 20 octobre 2022. Les signataires sont les membres de droit du CLSPD (Mairie, Préfecture, DDSP, Justice, Conseil Départemental) et des partenaires stratégiques (Bordeaux-Métropole, Vilogia).

Le plan d'actions est proposé pour une durée de 3 ans à l'issue de laquelle les partenaires associés dresseront ensemble un bilan et des perspectives.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

## Le Conseil municipal,

VU la loi 2007-297 du 5 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance

**VU** la circulaire n°6238-SG du 23 décembre 2020, relative à la mise en œuvre de la Stratégie Nationale de Prévention de la Délinquance et de la radicalisation 2020-2024

**VU** la délibération n°9 du Conseil municipal du 6 juillet 2021 validant la mission d'accompagnement par le Forum Français pour la Sécurité Urbaine

**VU** les orientations définies lors de la séance plénière du conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance (C.L.S.P.D.) de Bègles du 16 décembre 2021

**VU** la commission thématique « Proximité-Espaces Publics-Voirie-Tranquillité Publique et Ville Inclusive » du 24 juin 2022 présentant l'avancement de la démarche des Terres Neuves et l'avant-projet du plan d'actions

## ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDÉRANT que la définition d'un plan d'actions est nécessaire et s'inscrit en cohérence avec l'actualisation du Plan Départemental de Prévention de la Délinquance 2020-2024

**CONSIDÉRANT** que le plan d'actions permet de structurer les actions existantes et permet d'adapter les méthodes d'intervention des professionnels de terrain aux évolutions constatées en matière de délinquance

**CONSIDÉRANT** que la démarche participative a permis de formaliser l'engagement d'acteurs nouveaux et de répondre à la coproduction de sécurité souhaitée

**CONSIDÉRANT** que les remarques formulées par les signataires sur l'avant-projet du plan d'actions lors du CLSPD restrient du 20 octobre ont été prises en compte

#### **DÉCIDE**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213300395-20221206-SGCM20221208-09-DE

Réception par le préfet : 08/12/2022 Affichage : 08/12/2022 <u>Article 1</u>: De valider les axes stratégiques et les priorités retenus pour le plan d'actions dédié au quartier des Terres Neuves.

Article 2: D'autoriser Monsieur Le Maire, ou son représentant, à signer le plan d'actions des Terres Neuves et tous les documents afférents (demandes de subvention).

<u>Article 3</u>: D'autoriser Monsieur Le Maire à communiquer sur ce plan d'actions à l'échelle communale par le biais de divers supports de communication.



VOTANTS: 35 POUR: 35

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ